

Cadres INFOS

Bulletin périodique de l'UGICT-CGT - N° 683 - 27 juin 2011

● Éditorial

Syndrome de Stockholm ?

Imaginez un concours réservé aux jeunes diplômés, avec comme prix... une rencontre avec un DRH d'une « grande entreprise ». L'histoire pourrait être drôle, sauf qu'elle est bien réelle et organisée par « la Manu », qui se présente comme « l'agence de développement des liens étudiants-entreprises », soutenue et financée par les ministères de l'Emploi et de l'Éducation nationale. Elle explique dans les reportages de son magazine que les horaires des jeunes cadres sont 9h-19h30, car « les horaires dépendent de l'avancement des missions et des besoins » (sic). Et que dire du salon de l'emploi public organisé ces derniers jours à l'heure des dizaines de milliers de suppressions de postes ! Ce n'est plus de la fiction, mais la réalité et le quotidien des diplômés et jeunes salariés, qui, année après année, voient leur insertion reculée dans un emploi stable et sont les premières victimes de ce bizutage social. Face à ce dumping social, les idées fourmillent : louerunetudiant.com propose aux entreprises de trouver des « étudiants » prêts à travailler à la tâche, avec statut d'auto-entrepreneur. C'est l'étudiant qui fixe son tarif au départ. Gros succès : 3 000 personnes inscrites. Plus inquiétant : le syndicat étudiant Cé propose... « un kit de survie du bon stagiaire » et un autre syndicat diffuse des fiches pratiques « avez-vous droit au RSA ? » ou même « acheter son logement »... pour faire face à la pénurie de location ? Nous sommes très loin du mouvement des indignés, certains acteurs se comportant déjà en... résignés ? Face à ce « syndrome de Stockholm » social sans précédent, l'Ugict-CGT continuera de défendre et revendiquer des nouveaux droits pour les jeunes diplômés et salariés. Une initiative sera d'ailleurs proposée à la rentrée en ce sens.

Fabrice Hallais
Secrétaire national de l'Ugict-CGT

« INITIATIVES »

⇒ 6-7 juillet : Séminaire de la direction nationale de l'Ugict-CGT.

FORMATION SYNDICALE

⇒ 19-20-21 septembre : stage
« Comment syndiquer les jeunes diplômés ? »
au Centre Benoît Frachon à Courcelle (91)

● ÉDITO

Syndrome de Stockholm ?

● L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE DE L'UGICT-CGT FETE SES TROIS ANS

A l'origine du syndicalisme cadre

● SCIENCES ET SOCIÉTÉ

Toutes les leçons doivent être tirées de l'accident de Fukushima

A l'origine du syndicalisme cadre

A l'occasion de son Assemblée générale le 31 mai dernier, l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) a invité l'historienne et sociologue Nathalie Hugot-Piron, spécialiste de l'emploi des cadres, à donner une conférence sur les origines du syndicalisme des cadres jusqu'au Front populaire. L'entrée originale du propos passe par l'idée que, dès le XIX^e siècle, les ingénieurs diplômés se sont regroupés pour se défendre.

Le particularisme de leur construction syndicale réside dans leurs associations de solidarité qui se sont d'abord constituées autour des champs professionnels ou d'écoles et en fonction d'obédiences politiques.

Après avoir travaillé à leur propre invention au sein de l'entreprise, les ingénieurs furent le plus souvent rejetés bien avant leur fin de carrière. Les « *pauvres vieux ingénieurs* », comme on les appelait au XIX^e siècle, dès 35 ans parfois, se retrouvaient sans ressources. Le particularisme de leur construction syndicale réside dans leurs associations de solidarité qui se sont d'abord constituées autour des champs professionnels ou d'écoles et en fonction d'obédiences politiques. Ces associations de droite et de gauche furent obligées de s'unir en unions syndicales d'ingénieurs, pour exister, être présentes aux négociations et obtenir des droits, en particulier pour la retraite. C'est cette convergence qui sera à l'origine du syndicalisme ingénieurs. Les cadres, à cette époque, n'existaient pratiquement pas.

Avec l'apparition, au XIX^e siècle, des écoles civiles d'ingénieurs, naissent les premières amicales (et les sociétés savantes). Elles perpétuent un esprit de corps héritées de l'Empire. **Les amicales** des écoles d'ingénieurs comme celles des Arts et métiers, des Ponts et Chaussées ou encore de l'Ecole centrale, déjà constituées d'anciens élèves, développent des services de placement (offres d'emplois), des caisses de secours, sans oublier les rendez-vous festifs. D'autres sont plus marquées par **les idées nouvelles**

des utopistes, comme la **Société des Ingénieurs Civils de France** (ICF-1848) qui affiche son Saint-simonisme, tout en valorisant la profession et le savoir-faire des ingénieurs grâce notamment à la publication d'articles scientifiques et l'organisation de congrès. Elle passera de 30 membres en 1857 à 4500 en 1924. Quant à la **Société française des ingénieurs coloniaux** (SFIC-1895), elle accompagne l'expansion française « à l'international » tout en prônant le progrès scientifique et les avancées sociales.

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle et sous l'influence du mouvement catholique, que l'on peut évoquer un embryon, une « *proto syndicalisation* » des ingénieurs sous l'impulsion de l'**Union Sociale des Ingénieurs Catholiques** (USIC-1906) ou encore de la **Chambre Syndicale des Ingénieurs** (CSI-1914). L'**Union Syndicale des Ingénieurs Civils** (USIC-1906) pour sa part, s'inspire fortement de l'encyclique de Léon XIII (15 mai 1891) qui trouve un écho en France, en Belgique et inaugure un catholicisme social en rupture avec la politique traditionnelle du Vatican.

Ce pape précurseur, affiche clairement sa compassion pour les ouvriers, condamne la bourgeoisie accaparatrice de richesses, dénonce le travail des enfants et les bas salaires. Mais il condamne aussi

durement les socialistes pour leur « *refus de la propriété privée* ».

L'Union commence à poser les questions de la retraite, des allocations familiales et de la reconnaissance des maladies professionnelles.

En 1914, avec la création de la **Chambre Syndicale des Ingénieurs** se constitue un lobby, fort d'une centaine de sociétaires cooptés aux Mines, à Centrale, Polytechnique et en association avec les SCI. Imprégnée d'idéologie catholique traditionnelle, **ultra conservatrice et élitiste**, l'institution prône le rôle décisionnaire exclusif de petits états-majors composés d'ingénieurs.

C'est sous l'impulsion de la chimie industrielle d'Alsace et la communauté juive de Mulhouse, en relation avec l'Ecole de Physique et de Chimie Industrielle de Paris (EPCI) que sera créé l'**Union nationale des associations d'anciens élèves des écoles de chimie de France** (Unadec-1910).

L'entre deux guerres sera marquée par deux créations essentielles la Ligue conservatrice et la Ligue des intellectuels.

La Ligue conservatrice se constitue à partir de l'**Union Sociale d'Ingénieurs Catholiques** (USIC). Fortement marquée à droite, elle représente les intérêts de la bourgeoisie. Ses

revendications : la reconnaissance des accidents de travail, l'augmentation des salaires, la défense des brevets d'invention, la protection des titres d'ingénieurs et... la réglementation du nombre d'ingénieurs étrangers.

En réponse à cette initiative, l'**Union des Syndicats des Ingénieurs Français** (USIF) et la Confédération des travailleurs intellectuels (CTI) se regroupent au sein de la **Ligue des intellectuels**. Elle est constituée de républicains laïcs et proche de la CGT. Ses revendications : la propriété intellectuelle des brevets, l'exigence d'un contrat de travail et d'indemnités de licenciement, la participation aux bénéfices de l'entreprise, la reconnaissance des maladies professionnelles...

Ces lignes rivales vont cependant développer des thèses relativement proches, mais ne feront pas cause commune.

●

Ses revendications :
la propriété intellectuelle des brevets, l'exigence d'un contrat de travail et d'indemnités de licenciement, la participation aux bénéfices de l'entreprise, la reconnaissance des maladies professionnelles...

Une loi, votée le 10 juillet 1934, aboutira à la « fabrication » du titre d'ingénieur. Elle vise à contrôler l'accès à la profession par la créa-

tion de la **Commission des titres**, chargée de gérer les diplômés et d'habiliter les nouvelles écoles d'ingénieurs. A la veille du **Front Populaire** les ingénieurs ne représentent que 0,5 % des actifs (42% pour les ouvriers) soit 105000 dont 50 à 60000 diplômés.

Un **regroupement** s'effectuera grâce à l'arrivée au pouvoir du Front Populaire et au déclin de la ligne conservatrice, mais les premières conventions collectives seront négociées en l'absence des ingénieurs.

La **Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs** comptera en 1937 22 000 adhérents. Elle sera à l'origine de la Confédération Générale des Cadres (CGC) en 1944.

L'**Ugic(t)** quant à elle, sera fondée le 11 mai 1963. ■

Troisième assemblée générale de l'Institut d'Histoire Sociale

Le 31 mai 2011, l'IHS Ugict-CGT a tenu à Montreuil sa 3^{ème} assemblée générale. Bilan d'activité, perspectives de travail, consolidation constituaient l'ordre du jour, avec un satisfecit, tout particulier, pour le travail sur les archives, même s'il reste quelques ajustements de lieux et d'organisation à réaliser.

Un des objets de recherche, pour 2011, concernera l'engagement de l'Ugict et de la CGT dans les années 70, autour des négociations sur la formation permanente, qui conduisit à la loi de 1971 sur la formation continue. Un compte rendu détaillé de l'Ag sera à disposition à l'IHS, pour ceux qui le souhaitent.

Participation à des colloques, expositions, rencontres avec les organisations syndicales, formation sur la dimension historique sont autant d'engagements possibles pour l'IHS.

La tendance générale est une progression des activités assez dynamiques, mais limitée par la dimension restreinte du collectif militant. Rappelons, cependant, qu'il est possible d'adhérer à l'IHS en tant qu'organisation ou en individuel.

L'Ag a noté le soutien du bureau de l'Ugict, le meilleur engagement que permet le dynamisme de son conseil d'administration et de son conseil scientifique. L'objectif reste de renforcer les relations avec les organisations syndicales (Unions fédérales, Syndicats ou collectifs Ugict, Commissions départementales) et répondre à leurs besoins reste un enjeu majeur.

Après trois ans d'existence et une présence au dernier congrès de l'Ugict, les premiers échos des activités de l'Institut d'Histoire de l'Ugict-CGT, font de cette association, une passeuse de l'histoire de l'organisation au service du mouvement syndical.

●

Un regroupement s'effectuera grâce à l'arrivée au pouvoir du Front Populaire et au déclin de la ligne conservatrice, mais les premières conventions collectives seront négociées en l'absence des ingénieurs.

Toutes les leçons doivent être tirées de l'accident de Fukushima

Il y a trois mois survenait un tremblement de terre exceptionnel, au large du Japon, provoquant un gigantesque tsunami dévastant les côtes au nord-est du pays, faisant des dizaines de milliers de victimes. Dans cette situation, l'opérateur privé TEPCO a perdu le contrôle de la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, provoquant un drame accident nucléaire.

Plusieurs réacteurs nucléaires sur ce site ont été endommagés, deux travailleurs ont péri dans la vague et, à ce jour, 21 ont été gravement irradiés, 85000 personnes ont dû être évacuées, des rejets radioactifs notables ont eu lieu, la ville de Tokyo a failli être contaminée. Aujourd'hui encore la situation, bien que stabilisée, n'est pas complètement sous contrôle. Il faudra des mois pour que ce soit le cas. Cet accident dont nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences sur la santé des salariés, des populations et sur l'environnement, a suscité une légitime émotion mondiale.

L'Ugict-CGT renouvelle l'expression de sa solidarité envers le peuple japonais avec une pensée particulière pour les salariés de la centrale nucléaire de Fukushima qui luttent encore contre les conséquences de la catastrophe.

Cet accident nucléaire majeur survient dans un pays capitaliste développé soumis à la libéralisation du secteur de l'énergie et aux pressions productives exacerbées, situation dans laquelle la France entre de plein pied. Notre pays dispose du deuxième parc mondial de centrales nucléaires avec 58 réacteurs en fonctionnement, un en construction et un en projet, ainsi que d'une filière industrielle de première importance permettant de couvrir l'ensemble du cycle (allant de l'extraction et l'enrichissement de l'uranium, au démantèlement des installations en passant par la fabrication du combustible et son retraitement). De ce fait, toutes les leçons doivent être tirées de ce qui s'est passé au Japon.

L'Union européenne et le gouvernement français annoncent des mesures de contrôle de toutes les installations nucléaires face aux risques « naturels ». Pour la CGT, la sûreté nucléaire doit être garantie au regard des risques naturels bien entendu mais aussi en intégrant les aspects techniques et la dimension sociale et humaine. La CGT, par son intervention au Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN), a obtenu que les conditions d'exploitation en lien avec les conditions de travail des salariés ainsi que les activités confiées à la sous-traitance soient intégrés aux audits qui vont être réalisées en France suite à l'accident japonais. La CGT exige et œuvre pour que les représentants des salariés du nucléaire, quels que soient leurs statuts, soient associés à ces audits afin que l'expérience de ceux qui vivent et qui assurent la sûreté au quotidien, ne soit pas absente de cette évaluation. La CGT revendique aussi que toutes les installations nucléaires soient examinées notamment les installations militaires.

Visiblement, les critères de gestion de la société privée TEPCO sont à remettre en cause. Par exemple, malgré des condamnations préalables à l'accident pour dissimulation d'incidents précurseurs, des impasses graves en termes de prévention des accidents nucléaires ont été faites notamment vis-à-vis des tsunamis. De plus, aujourd'hui son comportement est loin d'être exemplaire. Notamment, les salariés précaires sont en première ligne pour nettoyer les conséquences de l'accident, la société TEPCO diminue les salaires de tous ses employés et demande à l'État de payer les conséquences de l'accident après avoir reversé de confortables dividendes à ses actionnaires...

La dangerosité potentielle à long terme que fait courir la dispersion des produits radioactifs à l'échelle mondiale en cas d'accident, oblige à s'interroger sur les caractéristiques de ce mode de production énergétique et à la façon dont il est géré.

La démocratie, la transparence des informations et la confrontation des points de vue scientifiques, sociaux économiques et politiques ainsi que le rééquilibrage des pouvoirs entre les salariés, les citoyens, l'État et les actionnaires, doivent être au cœur du débat.

L'encadrement bien entendu est en première ligne sur ces questions dans le contexte d'injonctions managériales de plus en plus contraintes dans lequel ils évoluent. Ces questions dépassent bien sûr les industries présentant des risques technologiques majeurs mais sont exacerbées dans celles-ci.

La culture de sûreté, composante intégrante de la sûreté des installations, nécessite liberté de parole et attitude interrogative, confrontation des points de vue, droit de refuser un ordre qui compromet la sûreté. Et cela sans crainte d'être mis sur la touche professionnellement, sanctionné ou licencié. C'est la raison d'être des statuts des personnels qui doivent être harmonisés par le haut. Une protection que la CGT, notamment pour les salariés de la sous-traitance, revendique.

L'exploitation d'une centrale nucléaire nécessite le respect de règles professionnelles strictes. Mais ce n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression de l'encadrement dans l'entreprise, bien au contraire ! L'autonomie dans le travail et la liberté de parole doivent permettre de discuter - en amont - les choix techniques, budgétaires, managériaux et d'organisation du travail. C'est cela qui confère aux règles à respecter leur robustesse et qui apporte aux salariés la confiance et la sérénité de travail nécessaires à ce type d'industrie.

Cette nécessité est aux antipodes de la prédominance des gages donnés aux actionnaires et aux marchés financiers qui s'accompagnent de politiques managériales et d'organisation qui négligent la priorité qui doit être donnée à la sûreté, qui ne repose

pas seulement sur la conception technique des réacteurs. La CGT estime que le nucléaire, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, doit être pensé en termes de collaboration et de coopération avec transfert de connaissances et non en termes de marché et de concurrence qui sont des obstacles à toute transparence et des entraves à une sûreté de très haut niveau.

La maîtrise publique du secteur nucléaire est un impératif. Maîtrise publique qui implique notamment une maîtrise totale de l'État sur l'ensemble de la filière et des droits d'intervention importants pour les salariés et les citoyens. Cet impératif nécessite dès aujourd'hui une réponse en rupture avec les pratiques et orientations actuelles en matière de pression financière, de politique managériale, d'anticipation des embauches dans le secteur, de critères de reconnaissance des salariés, de prise en compte de leurs conditions de travail, de droit d'expression de l'encadrement, de statut du personnel de la sous-traitance et de dialogue social. Par exemple il est temps de remettre en cause la politique de privatisation rampante qui s'instaure actuellement dans la filière nucléaire et de renoncer aux politiques dogmatiques qui poussent actuellement tous les acteurs du secteur à une sous-traitance excessive. Cette sous-traitance, parfois en cascades multiples, met en cause la cohérence et la maîtrise des compétences collectives - cohérence et maîtrise des compétences collectives, ô combien nécessaires, comme tout le monde le sait, sur le plan préventif comme en cas de crise grave - multiplie les interfaces et de ce fait multiplie les risques liés au facteur humain - l'erreur humaine est responsable de la majorité des accidents majeurs - et fragilise la protection des salariés et par là un vecteur de vigilance.

Dans le secteur nucléaire, il est impératif de recréer les conditions pour que la sûreté des installations progresse sans avoir à passer par des catastrophes pour cela. ■